



PLACE DE LA FRATERNITE
82170 BESSENS
☎ : 05.63.02.57.73
✉ : mairie@bessens.fr
🌐 : www.bessens.fr

AM: 2025-06

ARRETE D'INTERDICTION D'ACCES AU STADE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Bessens

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L. 2213-4 et L. 2214

Considérant qu'en raison des travaux d'éclairage, les terrains étant devenus impraticables, il importe de réglementer l'utilisation du stade ;

ARRETE

Article 1 : L'accès aux terrains du stade municipal sera interdit du 06 février 2025 au 01 avril 2025 inclus ;

Article 2 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par Procès-verbal et poursuivies conformément aux lois en vigueur ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la gendarmerie de Grisolles,
- Mesdames les présidentes de l'AS Bessens.

Fait à BESSENS, le 06 février 2025.

**Le Maire,
Adrien RAPHET**